

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Tarifs pour la vente de boissons à la Fête de l'Été.*
- 2- *Groupama : remboursement de sinistre.*
- 3- *Admission en non-valeur.*
- 4- *Remboursement des frais de visites médicales à 2 agents.*
- 5- *Subvention exceptionnelle au Foyer Rural.*
- 6- *Création d'une voie communale.*
- 7- *Inclusion de parcelles communales dans le domaine public.*
- 8- *Décision modificative.*

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 23 juin 2015 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Absente excusée : Mme Joëlle OBLE

Madame Josiane BRIAND a été élue secrétaire de séance.

1- Tarifs pour la vente de boissons à la Fête de l'Été.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un acte constitutif de la régie de recettes appelée «Vente de boissons» a été établi le 11 Juin 2015.

Les régisseurs sont M. Alain DESTREGUIL et Mme Joëlle OBLE.

Afin de pouvoir utiliser la licence IV acquise en début d'année, il propose d'appliquer les tarifs suivants :

Verre de vin : 1,00 €

Bouteille d'eau : 1,00 €

Canette (oasis, orangina, bière, coca) : 1,50 €

Carafe de vin : 4,00 €

A cela s'ajoutera la vente de «barbapapa» à 1,50 € pièce

Le Conseil accepte ces propositions.

2- Groupama : remboursement de sinistre.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un candélabre avait été endommagé par un véhicule le 14 janvier 2015. Suite au recours auprès de l'assureur adversaire, la Compagnie d'assurances de la Commune nous a fait parvenir chèque d'indemnisation de 1 656,10 €. Le Conseil municipal accepte l'encaissement de cette somme.

3- Admission en non-valeur.

Le Maire informe le Conseil municipal que M. le Trésorier l'a informé que des produits ont été irrécouvrables. En conséquence, il demande l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de 99,00 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au C/6541 de la manière suivante :

C/6541= + 99,00 €

C/022 = - 99,00 €

4- Remboursement des frais de visites médicales à 2 agents.

Le Maire informe le Conseil municipal que deux agents de la Commune ont passé une visite médicale pour la validation de leur permis poids lourds. Il se sont acquitté de la somme de 33,00 €. Le Conseil municipal accepte le remboursement de cette dépense auprès des agents concernés.

5- Subvention exceptionnelle au Foyer Rural.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Foyer Rural a bien voulu venir en aide à la Commune lors de la célébration du cinquantenaire de l'École. Il propose au Conseil municipal une aide exceptionnelle de 1 316,00 € inscrite de la manière suivante :

C/6574 = + 1 316,00 €
C/022 = - 1 316,00 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition

6- Création d'une voie communale.

Le Maire informe le Conseil municipal de la création d'une voie communale qui ira du Chemin de Grand Village au Chemin rural de la Favaudière en passant à l'ouest du Chemin des Bacheliers. Cette voie a pour but de desservir la future zone d'activité et d'habilitation située sur les terrains communaux des Bacheliers. Les parcelles constituant cette voie, dénommée «Chemin de la Favaudière» sont :

AC 646 pour 71 ca
AC 644 pour 36 ca
AC 642 pour 71 ca
AC 640 pour 39 ca
AC 638 pour 58 ca
AC 648 pour 1 a 97
AC 650 pour 17 a 06
AC 652 pour 8 a 39

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

7- Inclusion de parcelles communales dans le domaine public

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'inclure dans le domaine public de la Commune des parcelles qui font actuellement partie de son domaine privé. Il s'agit des parcelles cadastrées section AB n°102 pour 562m², AB n°456 pour 23m² et AB n°459 pour 390m² situées dans le secteur de l'église. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à faire modifier le tableau de classement de la voirie communale et à procéder à la mise à jour du cadastre.

8- Décision modificative

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de créer une opération «Acquisition de matériel et mobilier» puisqu'elle n'avait pas été prévue lors du vote du B.P. Il propose l'inscription des crédits de la manière suivante :

C/2188-217 = + 8 000,00 €
C/2111-214 = - 8 000,00 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Fait et clos le même jour et ont signé au registre tous les membres présents.

